

## COVID-19 : la Commission précise les modalités du Plan de relance

**Après avoir annoncé un Plan de relance de 750 milliards d'euros dans le cadre du budget à long terme, la Commission européenne a précisé les détails de plusieurs initiatives qui feront partie du plan et financeront la relance à court et à long terme.**

### Mesures budgétaires

A la suite de l'annonce de son Plan de relance le 27 mai, la Commission Européenne a présenté plus en détails les mesures qui permettront de relancer l'économie dans l'après-crise. Pour rappel, la mesure phare de la relance est la création de l'instrument « Next Generation EU », doté de 750 milliards d'euros répartis en trois piliers dans lesquels seront créés plusieurs programmes :

- I. Soutenir les Etats pour la reprise
- II. Relancer l'économie et encourager l'investissement privé
- III. Tirer des leçons de la crise

La facilité pour la reprise et la résilience, qui fait partie du premier pilier de l'instrument de relance, pourra mobiliser 310 milliards d'euros à destination des Etats membres, sous forme de subventions. Chaque Etat membre pourra recevoir un montant maximum, défini en fonction de son PIB, du nombre d'habitants et du taux de chômage. 250 milliards d'euros additionnels pourront être prêtés aux Etats membres. Les Etats membres devront présenter des plans pour la reprise et la résilience qui détailleront leurs projets de réforme et d'investissement jusqu'en 2024. Ces plans devraient répondre aux objectifs qui ont été définis dans le cadre du semestre européen. Cette facilité devrait surtout financer les investissements à long terme.

Le programme REACT-EU, aussi inclus dans le premier pilier, permet d'atténuer les conséquences de la crise à court terme. Il est doté de 55 milliards d'euros et s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion. Les Etats membres pourront décider de la manière d'utiliser ces fonds, qui pourraient aider au maintien de l'emploi, au soutien des PME ou encore à la gestion des systèmes de santé.

L'un des instruments du Plan de relance, « Solvency Support Instrument », inclus dans le second pilier du plan, permettra de mobiliser des investissements privés dans des entreprises mises en danger par la crise en leur fournissant des garanties partielles contre les pertes. Cette aide sera soumise à des conditions environnementales, selon Frans Timmermans, vice-président exécutif en charge du Pacte vert. Les entreprises qui bénéficient d'aides via cet instrument pourraient, pour la recevoir, présenter des plans de transition verte.

Le programme EU4Health, qui fait partie du troisième pilier, sera doté de 9,4 milliards d'euros. Il devrait soutenir les capacités européennes à réagir en cas de crise sanitaire.

En parallèle, la commission des budgets du Parlement européen a adopté un projet de résolution (le texte adopté n'est pas encore disponible) sur le **Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027**. La commission parlementaire demande à la Commission européenne d'orienter le prochain CFP en fonction des objectifs climatiques et de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Le CFP devra aussi

favoriser la recherche médicale. Enfin, la commission des Budgets demande à la Commission européenne de présenter un plan d'urgence pour la continuité des programmes de l'actuel CFP d'ici au 15 juin 2020.

**Source : Cabinet EURALIA - <http://www.euralia.eu/>**

- En décembre 2020, le CFP 2021-2027 devrait être adopté ;
- Le projet de résolution de la commission des budgets sera présenté en session plénière la semaine du 17 juin.

Source : Cabinet EURALIA - <http://www.euralia.eu/>